

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1451

présenté par  
M. Emmanuel Maquet

-----

**ARTICLE 3**

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« régional »,

insérer les mots :

« ou leur éventuelle saturation »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à inclure la notion de saturation du territoire dans la liste des indicateurs pris en considération par l'État lorsqu'il transmet à chaque région ses objectifs indicatifs de puissance à installer.